



TARIFS ET CONDITIONS

APPLICABLES A LA CLIENTELE

28 MARS 2023

TABLE DES MATIERES

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	Page 3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE	Page 4
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE RELEVES DE COMPTE (PAPIER ou ELECTRONIQUE) TENUE DE COMPTE SERVICES EN AGENCE SERVICES BANCAIRES DE BASE (CLIENTELE PARTICULIERS)	
BANQUE A DISTANCE	Page 5
MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT	Page 5
CARTES BANCAIRES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPEES DE SERVICES) VIREMENTS PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES CHEQUES	
OFFRES GROUPEES DE SERVICES (CLIENTELE PARTICULIERS)	Page 5
OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTELE EN SITUATION DE FRAGILITE FINANCIERE (OCF)	
IRREGULARITES ET INCIDENTS	Page 6
COMMISSION D'INTERVENTION OPERATIONS PARTICULIERES INCIDENTS DE PAIEMENT	
CREDITS ET DECOUVERTS	Page 7
CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORT CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORT REMISES DOCUMENTAIRES EFFET A L'ENCAISSEMENT EFFET A L'ESCOMPTE DOMICILIATION D'EFFET CESSION DE CREANCES PROFESSIONNELLES LETTRE DE GARANTIE CONDITIONS DE TAUX APPLICABLES A LA CLIENTELE FRAIS RELATIFS A UN DOSSIER DE CREDIT	
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	Page 8
FRAIS DE SUCCESSION	
RESOUDRE UN LITIGE	Page 8

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (permettant de consulter ses comptes sur Internet)	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès internet)
Tenue de compte	
- Particuliers	35 € / trimestre
- Entreprises	100 € / trimestre
Fourniture d'une Carte bancaire Visa	
- Particulier (Premier)	225 € / an
- Entreprise (Business)	275 € / an
- Carte supplémentaire émise sur le même compte (Uniquement pour la carte Visa Premier particulier)	115 € / an
Retrait d'espèces (en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Selon modalités
Virement émis par SEPA	15 €
Virement émis en euros et devises dans la zone EEE* par Swift	30 €
Virement émis en euros et devises hors zone EEE* par Swift	45 €

*EEE = pays membres de l'espace économique européen

- S'agissant d'opérations bancaires, les tarifs indiqués ne sont pas soumis à la TVA sauf indication contraire.
- Les tarifs et commissions sont exprimés hors taxe. A ce montant hors taxe s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération et en fonction du lieu de résidence. Les commissions assujetties à la TVA sont signalées par le sigle suivant : + TVA.
- Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

**TARIFS ET CONDITIONS
APPLICABLES A LA CLIENTELE**

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE	VALEUR	COMMISSIONS
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE		
<i>Ouverture / Clôture d'un compte</i>		Gratuit
<i>Service d'aide à la mobilité bancaire et liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois</i>		Gratuit
RELEVES DE COMPTE (PAPIER ou ELECTRONIQUE)		
<i>Périodicité mensuelle ou demande ponctuelle</i>		Gratuit
<i>Récapitulatif annuel de frais</i>		Gratuit
<i>Envoi régulier de relevés par courriel</i>		75 €/trimestre
TENUE DE COMPTE		
<i>Tenue de compte (hors offres groupées de services)</i>		
- Particuliers		35 € /trimestre
- Entreprises		100 € / trimestre
<i>Frais de tenue et de gestion de compte inactif (au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier)</i>		30 €/an dans la limite du solde créditeur du compte
<i>Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (IBAN-BIC)</i>		Gratuit
<i>Enregistrement d'un changement d'adresse</i>		Gratuit
SERVICES EN AGENCE		
Versement et Retrait au guichet en Euros		
<i>Versement espèces</i>	J	Gratuit
<i>Retrait espèces</i>	J	Gratuit
<i>Change de billets de banque au cours du marché ± 1%</i>	J	Gratuit
Versement et Retrait au guichet en Devises		
<i>Versement espèces</i>	J	1%
<i>Retrait espèces</i>	J	1%
<i>Change de billets de banque au cours du marché ± 1%</i>	J	Gratuit
Recherche de documents		
<i>Photocopies</i>		1 € par page + TVA
<i>Frais de recherche d'un document de moins de 3 ans</i>		20 € + TVA
<i>Frais de recherche d'un document de 3 ans et plus</i>		35 € + frais réels + TVA
<i>Frais de poste en recommandé sur la France</i>		15 € + TVA
<i>Frais de poste en recommandé sur l'étranger</i>		25 € + TVA
<i>Frais de Swift sur l'étranger</i>		12 € par Swift + TVA
<i>Frais de DHL : Europe</i>		50 € + TVA
<i>Autre</i>		70 € + TVA
Autres services		
<i>Attestation de blocage de capital social</i>		50 € + TVA
<i>Attestations diverses (attestation de solde, d'intérêts payés, etc.)</i>		75 € / attestation + TVA
<i>Délivrance d'attestation commerciale</i>		150 € / attestation + TVA
<i>Frais d'audit</i>		150 € + TVA
<i>Mise à jour administrative et légale des dossiers Entreprises</i>		200 €/an
SERVICES BANCAIRES DE BASE (CLIENTELE PARTICULIERS)		
<i>Services définis à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte e prévu à l'article L312-1 du même code :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture, la tenue et la clôture du compte • Un changement d'adresse par an • La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire • La domiciliation de virements bancaires • La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte • L'encaissement de chèques et de virements bancaires • Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance • L'abonnement à des services de banque à distance (consultation à distance du solde du compte par internet) • Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte • La fourniture d'une carte bancaire (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne • Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiements équivalents offrant les mêmes services • La réalisation des opérations de caisse 		Gratuit

BANQUE A DISTANCE

Consultation à distance du solde du compte par internet

Gratuit

MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

CARTES BANCAIRES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPEES DE SERVICES)

Cotisation Carte bancaire VISA

- Particulier (Premier)
- Entreprise (Business)
- Carte supplémentaire émise sur le même compte « Particuliers »

225 € / an
275 € / an
115 € / an

Retraits d'espèces par carte bancaire

- Retrait dans la zone euro
- Retrait hors zone euro

Selon modalités
Selon modalités

Autres prestations carte

Commission de réémission de la carte
Commission de réédition du code confidentiel
Blocage de la carte par le client pour perte, vol ou utilisation frauduleuse
Envoi de la carte à domicile

40 €
30 €
Gratuit
Frais réels

VIREMENTS

Virements émis

Virement SEPA en euro dans la zone EEE
Virement Swift en euros et devises dans la zone EEE
Virement Swift en euros et devises hors zone EEE

R 15 €
R-2 30 €
R-2 45 €

Virements reçus

En euros (virement européen SEPA)
En euros et devises pour les entreprises (Hors virement européen SEPA)

R Gratuit
R+1 10 €

PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Toute opération sur prélèvement / TIP

R-2 Gratuit

CHEQUES

Mise à disposition de chéquier à l'agence
Envoi de chéquier à domicile par lettre recommandée en France
Envoi de chéquier à domicile par lettre recommandée à l'étranger
Envoi de chéquier à domicile par courrier rapide en France
Envoi de chéquier à domicile par courrier rapide à l'étranger
Emission d'un chèque de banque
Opposition chèques

Gratuit
15 €
25 €
50 €
75 €
20 € + frais de courrier
30 €

Remise de chèques en euros

- tirés sur nos caisses
- compensables à Paris
- compensables dans les DOM TOM
- sur d'autres pays en Europe
- sur d'autres pays à l'étranger
- Retour de chèque impayé
- Retour de chèque impayé sur autres pays

J Gratuit
J+1 Gratuit
J+2 Gratuit
R+2 20 € + 50 € frais de DHL + frais du correspondant
R+2 20 € + 70 € frais de DHL + frais du correspondant
R-1 15 €
R-1 15 € + frais du correspondant

Remise de chèques en devises

- tirés sur nos caisses
- tirés sur pays d'origine de la devise mais pris à l'encaissement

J Gratuit
R+2 25 € + Frais du correspondant + frais courrier

OFFRES GROUPEES DE SERVICES (CLIENTELE PARTICULIERS)

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTELE EN SITUATION DE FRAGILITE FINANCIERE (OCF)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte bancaire (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa à contrôle de solde systématique
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois

3 €/mois
soit 36 €/ an

- L'abonnement à des services de banque à distance (consultation à distance du solde du compte par internet) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R.312-4-2 du Code Monétaire et Financier

IRRÉGULARITES ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte :

- par opération
- dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de

8 €/opération
avec un plafond de 80 €/mois

4 €
16.5 €

Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et éligibles à l'OCF relatifs aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte :

- par opération
- dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de

4 €
25 €

Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base (offre conforme à l'article D312-5-1 du Code Monétaire et Financier pris en application de l'article L312-1 du même code relatif au droit au compte) :

- par opération
- dans la limite d'un plafond spécifique mensuel de

4 €
20 €

OPERATIONS PARTICULIERES

Frais par saisie administrative à tiers détenteur

Frais par saisie-attribution / frais par saisie conservatoire

Frais pour gestion d'un paiement direct d'une pension alimentaire

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé / dépassement

10 % du montant de la créance dans la limite d'un plafond de 83.33 €
100 €
30 €/trimestre
50 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

Incidents liés aux chèques émis

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- chèque inférieur ou égal à 50 €
- chèque supérieur à 50 €

30 €/rejet (y compris commission d'intervention)
50 €/rejet (y compris commission d'intervention)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1 par jour)

25 €

Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction

25 €

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques

25 €

Incidents liés aux prélèvements

Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)

20 €

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision

- prélèvement inférieur à 20 €
- prélèvement supérieur ou égal à 20 €

Montant de l'opération
20 €/rejet (y compris commission d'intervention)
Frais dans la limite d'un plafond de 40 €/jour

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Plafonnements Spécifiques

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients détenteurs de l'OCF

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L 312-1-3 et R 312-4-3 du Code Monétaire et Financier

CREDITS ET DECOUVERTS

CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORT

Commission d'ouverture

Commission de modification (sauf prorogation ou majoration)

Commission de levée de documents / négociation / paiement

Commission d'acceptation ou d'engagement de paiement différé

CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORT

Commission de notification

Commission de confirmation (variable selon pays)

Commission de modification (sauf prorogation ou majoration)

Commission de transfert de crédit documentaire

Commission de non-conformité des documents

Commission de levée de documents / négociation / paiement

Commission d'acceptation ou d'engagement de paiement différé (selon pays)

REMISES DOCUMENTAIRES

Commission de présentation à l'encaissement

Présentation supplémentaire, prorogation, avis de sort

Livraison de documents franco de paiement

EFFET A L'ENCAISSEMENT

Commission d'encaissement

Effet prorogé / réclamé / retourné impayé

Avis de sort

Changement de domiciliation

Frais de protêt

Effet en € hors SIT ou en devises

Effet tiré sur l'étranger

EFFET A L'ESCOMPTE

Taux d'intérêts

DOMICILIATION D'EFFET

Commission effet domicilié

Effet rejeté pour différents motifs

Date débit en compte en euros

Effet en euros hors SIT ou en devises

NB : Tout avis de domiciliation doit nous parvenir au plus tard 15 jours avant l'échéance

CESSION DE CREANCES PROFESSIONNELLES

Notification de cession – Loi Dailly

LETTRE DE GARANTIE

Emission / Prorogation

Commission de modification

Lettre d'intention

Garantie pour document de transport manquant

CONDITIONS DE TAUX APPLICABLES A LA CLIENTELE

Comptes en euros

Taux créditeur

Découvert autorisé

Découvert ou dépassement non autorisé

Commission sur le plus haut découvert

6 €/rejet dans la limite d'un plafond de 16.5 €/mois

6 €/rejet dans la limite d'un plafond de 25 €/mois

2,5‰ par trimestre indivisible min. 100 €
100 €

1,5‰ flat min. 100 €

2 % par an min. 70 € par mois indivisible

1‰ flat min. 100 €

2,5‰ par trimestre indivisible min. 125 €
100 €

2‰ min. 150 €

70 €

1,5‰ flat min. 120 €

2% par an min. 70 € par mois indivisible

2‰ min. 100 €

30 €

1‰ min. 100 €

R+3

15 € par effet
10 € par effet + frais du correspondant

10 €

10 €

40 € + frais réels

R + 2

1‰ min. 15 €

R + 2

1‰ min. 15 €

Selon arrangement

J

Gratuit

15 €

R - 1

R - 1

1‰ min. 15 €

25 € + frais de dossier

2% par an min. 100 € / trimestre

100 €

50 €

100 €

Les comptes à vue des clients ne sont pas rémunérés.

Selon accord

Euribor 3 mois + 8%

0,5‰ par mois sur le plus fort découvert du trimestre avec un plafond équivalent à la moitié des intérêts débiteurs.

Les comptes à vue des clients ne sont pas rémunérés.

Comptes en dollar US

Taux créditeur

Découvert autorisé

Découvert ou dépassement non autorisé

Commission sur le plus haut découvert

Selon accord
Libor 3 mois + 8%
0,5% par mois sur le plus fort découvert du trimestre avec un plafond équivalent à la moitié des intérêts débiteurs.

FRAIS RELATIFS A UN DOSSIER DE CREDIT

Frais de dossier

Frais de renouvellement annuel par dossier de crédit

Frais de rédaction du contrat

Frais de dépassement ponctuel

2% du montant du crédit (Min. 600 €)
600 €
300 €
0,5 % du montant du dépassement
(Min. 150 €)

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

FRAIS DE SUCCESSION

Ouverture de dossier de succession en fonction des avoirs

- ≤ 3.000 €
- de 3.001 € à 25.000 €
- de 25.001 € à 50.000 €
- ≥ 50.001 €

75 € + TVA
150 € + TVA
250 € + TVA
0,5% de la valorisation des avoirs (max 500 €) + TVA

RESOUDRE UN LITIGE

Des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement du compte ou dans l'utilisation des services mis à disposition. En cas de problème ou d'insatisfaction, le client peut contacter le responsable clientèle et le directeur commercial en charge de la gestion des réclamations à l'adresse «Fransabank France SA, 104 avenue des Champs Elysées - 75008 » ou par téléphone au 01.53.76.00.00 ou par email à l'adresse «Corporate@fransabank.fr».

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), Fransabank (France) SA vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse.

En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de Fransabank (France) SA ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

Un service de médiation est mis à disposition du client et peut être saisi gratuitement par écrit sur le site internet « www.lemediateur.fbf.fr » et à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur
BP 151
75422 PARIS CEDEX 09